



# **ASSOCIATION DES FRANCAISES ET DES FRANCAIS FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET EUROPEENNES**

M. Bernard Cazeneuve  
Ministre délégué, auprès du Ministres des affaires étrangères,  
Chargé des affaires européennes  
37 Quai d'Orsay  
75351 Paris  
France

Bruxelles, le 24 janvier 2013

Monsieur le Ministre,

C'est avec étonnement et inquiétude que les membres de l'Association des Françaises et Français fonctionnaires des institutions communautaires et européennes (AFFCE) ont pu noter la position de notre pays dans le débat actuel sur l'avenir de la Fonction publique européenne. Cette position, malgré le changement de majorité présidentielle, semble identique à celle de l'ancien gouvernement, ce qui est perçu comme très préjudiciable.

Etonnement d'abord en raison des discours différents tenus à l'égard de la Fonction publique française d'une part et de la Fonction publique européenne d'autre part. Autant l'approche concernant le Service Public en France est largement positive, autant les considérations à propos de la Fonction publique de l'Union Européenne sont négatives, voire hostiles. Pourtant cette dernière remplit avec compétence et indépendance sa mission de service public dans la recherche et la défense de l'intérêt commun européen. Nous nous étonnons surtout du décalage entre la tonalité pro-européenne des prises de position pendant les dernières périodes électorales, et la position actuelle des autorités françaises, qui semble rejoindre celle des Etats membres opposés à la Fonction publique européenne.

Inquiétude également face à l'incompréhension, sinon l'hostilité, toujours observée dans certains milieux en France, à l'encontre de la Fonction publique européenne, de son mode de recrutement, de son fonctionnement et de sa rétribution. Ces modalités furent pourtant imaginées par les pères fondateurs de l'Europe, dont de nombreux Français, aux fins de disposer d'institutions efficaces et indépendantes. Aujourd'hui, certaines déclarations et prises de positions françaises à l'encontre de la Fonction publique européenne sont de plus en plus perçues à Bruxelles, au-delà des arguments financiers et de solidarité invoqués, comme ayant pour objectif l'affaiblissement progressif de l'Union européenne.

D'ores et déjà, le recrutement de certains spécialistes devient de plus en plus difficile, voire impossible. Ce phénomène touche notamment les candidats de nationalité française qui sont de moins en moins nombreux à s'inscrire aux concours de la Fonction

publique européenne. Ceci aura pour conséquence de diminuer, à terme, la présence française dans les institutions européennes. Ainsi, les nécessaires "équilibres géographiques" au sein de la Fonction publique européenne sont progressivement menacés.

La perte d'attractivité politique, intellectuelle et professionnelle de la Fonction publique européenne a été amorcée dès la mise en place en 2004 de la réforme du Statut, motivée par l'élargissement de l'Europe. Les propositions actuellement sur la table du Conseil (Rubrique V des Perspectives financières et révision du Statut) ne font qu'aggraver cette situation. Les conséquences de telles propositions sont claires: l'affaiblissement et la précarisation de la Fonction publique européenne. Ceci risque non seulement d'affaiblir les institutions européennes, mais également de mettre en péril l'intégration européenne. Et ce, au moment où l'Europe a besoin d'atteindre une "masse critique" pour faire face à la fois aux grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle (environnement, énergie, etc.) et aux nouvelles puissances de dimension continentale comme la Chine, l'Inde, la Russie et le Brésil.

D'ailleurs, le Parlement européen ne s'y est pas trompé, puisqu'il ne soutient pas les mécanismes dissuasifs de rémunération prônés par le Conseil. Cette prise de position se fonde entre autres sur un tableau comparatif des "Systèmes de Retraite dans l'Union européenne", établi par la Fondation Robert Schuman (13/07/2012, Paris) dont il ressort que le système concernant les fonctionnaires européens est d'ores et déjà le plus sévère et le plus rigoureux.

De la même manière, en décembre dernier, The Telegraph, journal britannique qui n'est pas parmi les plus favorables à l'Europe, a publié un tableau comparatif entre les salaires de la Fonction publique européenne et ceux de la fonction publique du Royaume Uni. Ce tableau, non seulement confirme les constats de la Fondation Robert-Schuman, mais montre aussi que les conditions de salaires, de travail et de retraite des fonctionnaires de l'Union européenne ont décroché par rapport à celles offertes aux autres fonctions publiques internationales, composées également d'agents expatriés (ONU, FMI, OTAN, OCDE, etc.).

En conclusion, Monsieur le Ministre, l'Association des Françaises et des Français fonctionnaires des institutions communautaires et européennes (AFFCE) vous prie de bien vouloir intervenir auprès des plus hautes autorités de l'Etat, avant le Conseil européen extraordinaire des 7 et 8 février 2013 afin :

- de les alerter et de les sensibiliser sur la situation actuelle qui préoccupe nos collègues français ainsi que l'ensemble des fonctionnaires et agents des institutions de l'Union ;
- de contribuer à rétablir les éléments de la réforme du Statut visant une meilleure efficacité de la Fonction publique européenne, notamment en maintenant son attractivité et en préservant l'équilibre géographique, nécessaire au bon fonctionnement des institutions de l'Union ;
- de rappeler que l'existence et la permanence de cette Fonction publique sont indissociablement liées au bon fonctionnement de l'Union Européenne.

Nous restons à votre disposition pour toute information qui pourrait vous être utile, et vous prions d'agréer, M. le Ministre, l'expression de notre plus profond respect.

Le Comité de l’AFFCE :

Fabrice ANDREONE, Président

François ZIEGLER

Pierre-Alexis FERAL

Bertrand SORET

Louis BOUTHORS

Laurent CABIROL

Olivier CHASSAGNE

Paul CLAIRET

Jean-Jacques RATEAU

Frédéric RIEHL

Maurice THOMAS

Anthony BISCH

Anne SERIZIER

Jean-Louis BLANC

Jacques ZACHMAN

Carole ORY

Tristan LESCURE

Sylvie VLANDAS

Jean-Paul SOYER

Blandine PELLISTRANDI

Copies : M. Philippe Etienne, Représentant permanent de la France auprès de l’UE  
M. Philippe Cordery, Député des Français du Benelux